



CHARTRE DU CLUB HOTELIER DU TARN

En entrant dans le Club Hôtelier du Tarn, l'adhérent s'engage à :

- participer activement à la vie du Club et à en respecter l'éthique ;
- échanger avec sincérité dans la confidentialité ;
- travailler en synergie ;
- entretenir des relations de partenariat avec les institutionnels ;
- mettre en commun des moyens pour atteindre les objectifs fixés par le Club ;
- développer une image commune et cohérente ;
- développer des actions commerciales communes ;
- représenter l'ensemble des adhérents lors des opérations de communication auxquelles le Club participe ;
- communiquer dans les délais les informations chiffrées demandées par le Club ;
- avoir une politique tarifaire indépendante, claire, sincère, respectée et en cohérence avec le marché ;
- mettre en œuvre une démarche de développement durable ;
- avoir une démarche éthique et respectueuse à l'égard de ses équipes et de ses clients.

Nom de l'établissement :

Nom du responsable de l'établissement :

Fait à le

Signature :